

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 2 avril 2021

Le zoo d'Amiens et la direction des douanes d'Amiens s'engagent contre le trafic animal

Dans le cadre de la lutte contre le trafic animalier, la direction des douanes d'Amiens a remis le jeudi 1er avril 2021, des articles issus de ce trafic au parc zoologique.

Etablissement touristique majeur de la région des Hauts-de-France, le parc zoologique d'Amiens Métropole développe un projet scientifique, pédagogique et culturel. Il s'appuie sur un message autour de la découverte des écosystèmes de notre planète et de la conservation d'espèces menacées.

C'est dans ce cadre que le 1^{er} avril 2021, la direction régionale des douanes d'Amiens a remis au zoo 53 articles saisis ces dernières années. Fourrure, carapace de tortue, crâne de crocodile, ces objets d'origine illégale illustreront les propos du parc zoologique dans ses interventions pédagogiques et deviendront des outils au service de la sensibilisation des publics.

Considérés comme le troisième trafic au monde par son ampleur, le braconnage et le commerce illégal d'animaux généreraient près de 20 milliards de dollars par an pour les trafiquants et représentent un danger pour le maintien de la biodiversité.

Les douanes françaises sont particulièrement impliquées dans la lutte contre les trafics d'espèces animales et végétales en voie de disparition. En 2020, elle a réalisé 271 constatations portant sur des spécimens protégés par la convention CITES.

La CITES, au service de la lutte contre le commerce illicite d'espèces menacées

Cette convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, appelée aussi Convention de Washington, est un outil qui encadre le commerce international des espèces (en entier ou en partie) et des produits qui en sont issus (cuirs, sacs à main...). Elle garantit que ces pratiques ne nuisent pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages.

Il s'agit là d'un dispositif essentiel de contrôle qui vient en complément des missions réglementaires des parcs zoologiques :

- Conservation des espèces
- Recherche scientifique
- Education et sensibilisation à la conservation de la biodiversité.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03
Philippe MARNAT – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01 / 06 64 55 80 01